

nous avons noté avec beaucoup d'inquiétude les attaques au gaz chimique perpétrées dans le métro de Tokyo, qui ont tué ou blessé de nombreuses personnes. Nous pressons tous les gouvernements de prendre les mesures les plus rigoureuses pour empêcher que des agents toxiques chimiques et bactériologiques ne tombent entre les mains de terroristes, et d'adopter, à l'échelle nationale, des lois et des contrôles en harmonie avec la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines. Nous invitons les pays qui ont déjà pris de telles mesures à partager leurs connaissances avec ceux qui envisagent de le faire. Nous avons convenu d'échanger de l'information entre nous et avec les autres. Nous mettrons en oeuvre les mesures voulues pour décourager les menaces et incidents terroristes impliquant l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques, pour répondre à ces menaces et incidents, pour empêcher la production illicite, le trafic, la possession et l'utilisation de telles substances et pour faire enquête à cet égard. Nous encourageons les autres gouvernements à se joindre à nous dans cet effort. Nous demandons à nos experts dans ce domaine de se rencontrer et de développer plus avant ces mesures.

Nous avons demandé aux experts participant à la préparation du Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, qui se tiendra au printemps 1996, d'envisager également, dans le contexte de la Convention de 1980 sur la protection physique des matières nucléaires, des mesures qui permettraient d'éviter que des matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes.

EMPÊCHER LES DÉPLACEMENTS DES TERRORISTES

9. Un contrôle efficace des entrées, facilité par les nouvelles technologies, aidera à empêcher la prolifération du terrorisme. Nous entendons par conséquent coopérer davantage à la conception de titres de voyage plus difficiles à falsifier, et intensifier les activités de formation conjointes et le partage de l'information entre nous, et avec les autres, en ce qui concerne la détection des titres de voyage frauduleux et le contrôle de l'immigration. À cet égard, nous avons reconnu l'importance des normes en cours d'adoption à l'OACI, et nous demandons instamment à tous les pays de les mettre en oeuvre. Nous incitons également tous les États à appliquer les sanctions prévues dans les cas d'utilisation de faux documents et de documents frauduleux. Dans le cadre du droit international et de nos législations nationales respectives, nous allons refuser l'entrée à toute personne, y compris aux diplomates, qui, sur la foi des informations disponibles, est impliquée dans des activités terroristes et constitue, de ce fait même, une menace pour la sécurité nationale.